

Haren : un retard qui coûtera des millions à l'Etat

Le vaste complexe pénitentiaire destiné à accueillir 1.200 détenus au nord de Bruxelles est au point mort depuis des années. Non seulement les différents recours contre la future prison de Haren retardent le règlement de surpopulation carcérale dans les vieux établissements de Saint-Gilles et

Forest, mails ils coûteront aussi très cher à l'Etat. La Régie des bâtiments a convenu de verser 4,25 millions d'euros à Cafasso, le consortium désigné responsable du chantier. Mais les indemnités pourraient monter jusqu'à 19,2 millions si le contrat - qui n'est toujours pas signé - ne se finalise pas. ■

Haren coûtera 19 millions si la prison ne se fait pas

PRISON Une compensation maximum au consortium Cafasso

► Si le contrat pour la prison de Haren n'est pas signé, des indemnités importantes seront payées à Cafasso. ► Actuellement, le consortium n'est engagé que via un accord oral.

Près de 20 millions d'euros pourraient être payés à Cafasso, le consortium désigné par la Régie des bâtiments comme responsable du chantier de la future méga prison de Haren et de sa maintenance durant les vingt-cinq années à venir. A condition que ce contrat... ne soit pas signé. Des indemnités qui posent question aux vues de rares avancées dans le dossier.

Haren, c'est l'affaire « polémique » au Fédéral, à la Région bruxelloise et à la Ville de Bruxelles. Et au fur et à mesure des mois et des années qui passent, l'on finirait par croire que ce vaste complexe pénitentiaire destiné à accueillir 1.200 détenus au nord de Bruxelles ne verra jamais le jour. Il fait en effet l'objet de blocages à tous les niveaux : vigoureuse opposition des riverains, vision carcérale rejetée jusque par les magistrats eux-mêmes, lenteurs interminables pour l'obtention des permis d'urbanisme, absence de contrôle démocratique selon les parlementaires... Même le Parquet de Bruxelles s'interroge, via une information judiciaire, sur la validité de l'appel d'offres entourant le marché public.

Trois ans après que le consortium Cafasso a été désigné par un jury et près de huit années après que l'idée de Haren a été lancée par le gouvernement Letterme, le constat à tirer n'est donc pas brillant : la première brique de la future prison n'a toujours pas été posée. Ce qui pose problème : Haren est la seule et unique solution proposée par le Fédéral pour pallier les difficultés rencontrées dans les établissements de Saint-Gilles et de Forest (difficultés sérieuses et urgentes, comme n'a pas manqué de le rappeler l'actualité ces dernières semaines).

Le Soir a pris connaissance de documents qui ne feront pas plaisir à tout le monde : la Régie des bâtiments, et à travers elle l'Etat fédéral, s'est engagée à verser plus de 16 millions d'euros au consortium Cafasso, en cas de non-concrétisation du contrat. En deux tranches : une première de plus de 9 millions d'euros conditionnée à la signature du deal et une seconde d'environ 7 millions dont le versement sera déterminé par l'ordre de commencement du chantier. Des sommes colossales à remettre dans le contexte budgétaire et carcéral que l'on connaît aujourd'hui. « Nous sommes vigoureusement opposés au projet carcéral incarné par la prison de Haren, mais là il s'agit d'un problème de gestion publique très sérieux », commente Gilles Vanden Burre, député écolo et membre de la commission Justice, qui a entendu la Régie des bâtiments sur le sujet.

Par ailleurs, la première tranche d'indemnités devrait très probablement être reconduite pour huit trimestres supplémentaires (jusqu'en mai 2018), ce qui gonflerait la somme de 3,2 millions d'euros. Au total, ce ne sont pas moins de 19,2 millions que pourrait toucher Cafasso sans pour autant entamer le chantier. « Nous nous étions fixé à l'origine une délimitation du permis d'urbanisme en 2014. En 2016, toujours rien. Nous avons donc revu les modalités et prolongé les compensations en fonction des nouveaux délais. Cela ne met en rien en cause la validité du cahier des charges et donc de l'appel d'offres », explique Laurent Vrijdaghs, directeur de la Régie.

Mais ce n'est pas tout. Ainsi, en mai 2013, le consortium Cafasso a bien été choisi par un jury composé d'experts indépendants et de fonctionnaires de la Régie... Un accord uniquement oral. Officiellement, le marché public, estimé à trois milliards d'euros tout de même, ne lui a donc pas été encore attribué. « Nous prenons garde que les contrats ne soient pas signés tant que les permis ne sont pas exécutables », justifiait à ce sujet Vrijdaghs, alors qu'il était auditionné en commission Justice à ce sujet.

Pour compenser cette attente de déjà trois années, résultat de « raisons étrangères à Cafasso et à la Régie », cette dernière a convenu de verser 4,25 millions d'euros au consortium qui viendront s'ajouter au montant de l'offre si le marché est attribué et

le contrat signé. « Ces montants, même si nous n'avons pas encore reçu tous les documents pour vérifier leur base juridique, sont de toute façon totalement disproportionnés au regard des pratiques usuelles », précise Olivier Maingain (DéFI), lui aussi membre de la commission Justice. En d'autres mots, que le contrat aboutisse ou pas, Cafasso touchera plusieurs millions d'euros...

Si beaucoup d'éléments bloquent le dossier Haren, la principale barrière vient du fait qu'un chemin appartenant à la Ville de Bruxelles traverse l'ancienne zone industrielle qui servira de terrain à la nouvelle prison. Riverains et Ville de Bruxelles s'opposent à son déplacement. En raison de cette opposition - mais pas uniquement, le permis d'environnement entourant le projet n'ayant toujours pas été validé -, la Région de Bruxelles-Capitale ne peut pas délivrer le permis d'urbanisme nécessaire au lancement du projet. Pour Laurent Vrijdaghs, « cela pourrait retarder la signature du contrat d'une année au minimum, de deux dans le pire des cas ». Mais même dans l'hypothèse où Cafasso signerait le bout de papier, la viabilité du projet, elle, n'est pas encore garantie. Premièrement, une information judiciaire est en cours (lire ci-dessous). Deuxièmement, ladite signature offre également la possibilité aux autres candidats à l'appel d'offres d'introduire un recours s'ils jugent l'attribution du marché non conforme. ■

AMANDINE CLOOT

PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ**Un contrat sur 25 ans**

Le contrat qui ne lie pas encore Cafasso à la Régie des bâtiments est un partenariat public-privé de type DBFM (design, build, finance, maintain).

Cette forme de collaboration est particulière à deux niveaux.

Premièrement, un DBFM nécessite l'engagement d'un consortium (dans le cas de Cafasso, cinq groupes de construction et plusieurs bureaux d'architectes) capable de gérer de la négocia-

tion des permis d'urbanisme à la maintenance des bâtiments sur 25 ans. Deuxième particularité : un contrat DBFM n'est, d'un point de vue bilantaire, pas à inscrire directement dans la case des investissements réalisés par la Belgique. Les sommes mobilisées ne pèsent donc « virtuellement » pas sur l'endettement du pays. Ces dernières années, les contrats de type DBFM se multiplient partout en Europe.

A.C.

INFORMATION JUDICIAIRE**« Une plainte déposée par l'OCDEFO »**

En janvier dernier, on apprenait qu'une information judiciaire avait été ouverte par le parquet de Bruxelles dans le but d'éclaircir les conditions dans lesquelles le consortium Cafasso avait été désigné comme meilleur candidat pour répondre à l'appel d'offres de la prison de Haren. Jusqu'à présent, l'on ne savait pas si le parquet agissait de sa propre initiative ou suite à une plainte d'un candidat mal-

heureux. « L'information judiciaire a été lancée suite à une plainte de l'OCDEFO et, jusqu'à présent, aucun juge d'instruction n'a encore été saisi », nous explique-t-on au parquet. L'Office de répression de la corruption n'a donc rien à voir avec un consortium spécialisé dans les partenariats public-privé : il s'agit d'une cellule de la police fédérale dédiée à la lutte contre les criminels en col blanc. Cette équipe est notamment à l'origine de la fin des carrousels TVA.

A.C.